

Rapport d'activité

Séances d'information et de consultation sur le projet éolien Bullard

1866, rue Dublin, Inverness, G0S 1K0, 16 juin 2026

152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, G0N 1M0, 17 juin 2026

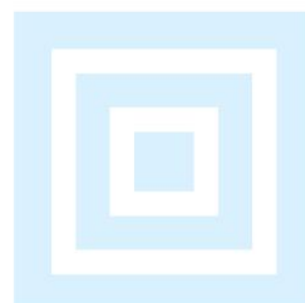
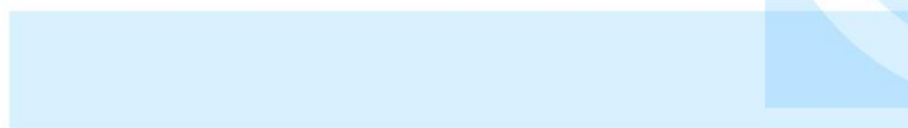
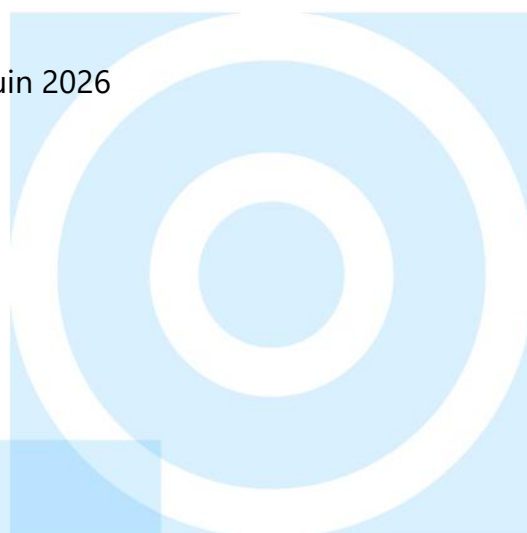


Table des matières

MISE EN CONTEXTE ET OBJECTIFS	3
INVITATIONS	3
PARTICIPATION	3
FORMAT DE L'ACTIVITÉ	4
À PARTIR DE 17H : PARCOURS – PANNEAUX D'INFORMATIONS ET ACTIVITÉS DE CONSULTATION	4
19H : PRÉSENTATION MAGISTRALE ET PÉRIODE DE QUESTIONS	4
ACTIVITÉS DE CONSULTATION	5
APPRÉCIATION DE L'ACTIVITÉ	13
COMMENTAIRES	14
DOCUMENTATION CONNEXE	15
ANNEXE 1 – PAMPHLET D'INVITATION AUX SÉANCES D'INFORMATION	16
Recto :	16
Verso :	16
ANNEXE 2 – PHOTOS DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2026	17
ANNEXE 3 – PHOTOS DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 2026	18
ANNEXE 4 – ACTIVITÉS DE CONSULTATION - LES ENJEUX À CONSIDÉRER DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET	20
Enjeux du milieu humain	20
Enjeux du milieu naturel	20
ANNEXE 5 – ACTIVITÉS DE CONSULTATION - CARTOGRAPHIE	21
Les pictogrammes	21
Les activités pratiquées ou observées identifiées par les participants	21
ANNEXE 6 – FORMULAIRE D'APPRÉCIATION	25

Mise en contexte et objectifs

Boralex étudie le potentiel éolien dans les municipalités régionales de comté de L'Érable et des Appalaches (les MRC). Le projet éolien Bullard réfère à cette démarche d'évaluation. Plus précisément, la zone à l'étude comprend les municipalités de Saint-Jean-de-Brébeuf, Saint-Adrien-d'Irlande et Inverness, ainsi que la ville de Thetford Mines.

Dans le cadre de la première ronde d'appel d'offres (AO2026-01) lancée par Hydro-Québec en avril 2026, et en partenariat avec le Connectif des Sommets, Boralex a organisé deux séances d'information et de consultation, une dans chacune des deux MRC impliquées. Les séances ont été tenues aux deux adresses suivantes :

- 1866 rue Dublin, Inverness, G0S 1K0 pour la séance du 16 juin 2026
- 152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, QC, G0N 1M0 pour la séance du 17 juin 2026

Transfert Environnement et Société (ci-après nommé 'Transfert') a été mandaté par Boralex pour animer et faciliter ces deux activités.

La tenue de ces deux premières séances d'information et de consultation avait pour objectif d'informer le public de l'intérêt de Boralex pour le développement éolien dans la région, de présenter les informations disponibles sur le projet Bullard, de recueillir les commentaires et préoccupations en lien avec le projet, ainsi que de valider les meilleurs moyens de communication et consultation à utiliser pour rejoindre le public.

Ce rapport revient sur le déroulement de ces séances, sur l'information qui y a été partagée et sur les questions et commentaires qui y ont été soulevés.

Invitations

Un pamphlet d'invitation aux activités (voir annexe 1) a été envoyé par publipostage le 20 mai 2026 aux adresses postales de la municipalité d'Inverness, de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Jean-de-Brébeuf et à la ville de Thetford Mines.

Le format numérique du pamphlet d'invitation a également été transmis par courriel aux municipalités d'Inverness, de Saint-Adrien-d'Irlande, de Saint-Jean-de-Brébeuf et à la ville de Thetford Mines. Les municipalités d'Inverness, de Saint-Adrien-d'Irlande et de Saint-Jean-de-Brébeuf ont partagé l'invitation sur leurs médias sociaux. Les MRC des Appalaches et de L'Érable ont également publié l'invitation sur leurs médias sociaux.

Participation

La participation du public a été évaluée à partir d'un registre de présence tenu à l'entrée de l'événement. Les personnes présentes étaient invitées, sur une base volontaire, à s'y inscrire. Afin de refléter au mieux l'achalandage observé lors de l'activité, les personnes qui choisissaient de ne pas s'inscrire étaient également comptabilisées de façon anonyme dans le décompte de participation.

36 personnes ont été comptabilisées lors de la séance d'Inverness et 55 personnes lors de la séance de Saint-Adrien-d'Irlande. Dans le but de favoriser la participation du public et de maintenir un accès simple aux activités, la comptabilisation des participants a été effectuée de manière non intrusive. Par conséquent, il est raisonnable de croire que les données recensées sous-estiment légèrement la participation réelle.

Différents médias ont également été invités et ont participé aux séances.

Format de l'activité

Les séances d'information du 16 juin à Inverness et du 17 juin à Saint-Adrien-d'Irlande se sont tenues selon la même structure. Des photos ont été prises lors de chacune des séances (voir les annexes 2 et 3).

À partir de 17h : Parcours – Panneaux d'informations et activités de consultation

Les membres du public ont été invités à se présenter à l'activité à partir de 17h pour visiter les kiosques présentant :

- Boralex;
- le Connectif des Sommets;
- le projet Bullard;
- le processus de développement d'un projet éolien;
- les critères et paramètres qui guident le choix d'emplacement des éoliennes;
- les démarches d'information et de consultation prévues;
- le processus d'évaluation environnementale et de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

À travers ces kiosques, les membres du public ont pu échanger avec l'équipe de projet, participer à une activité de consultation permettant d'identifier des enjeux potentiels à prendre en compte et participer à une activité de cartographie permettant d'identifier géographiquement des éléments sensibles à prendre en compte sur la zone de projet.

19h : Présentation magistrale et période de questions

À 19h, les participants ont été invités à s'asseoir pour assister à une présentation magistrale sur le projet. Pendant une durée d'environ une heure, l'équipe de projet a abordé, de façon non exhaustive, les sujets suivants, accompagnée par la firme Transfert pour l'animation de la rencontre et de la période de questions :

- Boralex
- contexte de l'appel d'offres (AO2026-01) d'Hydro-Québec
- l'énergie éolienne
- le projet Bullard, incluant la zone de projet et la puissance potentielle
- les retombées économiques potentielles pour le milieu
- la démarche et l'engagement de Boralex en relations avec le milieu
- le processus d'évaluation environnementale et de la CPTAQ
- les paramètres encadrant la position potentielle des éoliennes
- l'échéancier proposé

La présentation magistrale a été suivie d'une période de questions, au cours de laquelle les membres du public ont eu l'opportunité de poser des questions à l'équipe de projet. Une synthèse des questions du public est disponible dans la section Activités de consultation. La présentation magistrale est disponible sur la page web du projet Bullard.

L'événement s'est terminé à environ 21h à Inverness et à environ 21h30 à Saint-Adrien-d'Irlande.

Activités de consultation

Trois activités de consultation distinctes ont eu lieu durant les séances.

1^{re} activité - Identification des enjeux potentiels liés au projet

La première activité prenait la forme d'un kiosque consacré à l'identification des enjeux potentiels liés au projet. Les participants étaient invités à inscrire sur une note adhésive les enjeux qu'ils jugeaient importants à considérer dans le cadre du développement du projet, puis à la placer sur l'affiche correspondant au milieu humain ou au milieu naturel (voir annexe 4).

Les préoccupations soulevées lors de l'activité d'identification des enjeux :

1. contamination dans les milieux humides
2. vibrations dans les résidences
3. distance entre une éolienne et les résidences
4. garanties d'un fonds suffisant pour le démantèlement (sur 30 ans)
5. entretien des chemins
6. couleuvres (faune)
7. contamination de l'eau potable
8. éviter de toucher les érables

2^e activité - cartographie participative du territoire

La deuxième activité de consultation prenait la forme d'une cartographie participative du territoire. Les participants étaient invités à identifier sur une carte de la zone de projet les points d'intérêt, les activités pratiquées ou observées ainsi que les enjeux potentiels à l'aide de pictogrammes et des notes adhésives.

Les commentaires recueillis lors de la soirée du 16 juin :

- Paysage : Deux demandes pour des simulations visuelles : au belvédère de l'observatoire Craig sur la route 216 et au point le plus haut sur le sentier de VTT à l'extrémité nord-ouest de la zone de projet.
- Préoccupation par rapport aux impacts cumulatifs des projets éoliens, des infrastructures de transport d'énergie et de la future tour cellulaire.
- Préoccupation pour les oiseaux et pour la chasse.
- L'acériculture est mentionnée par plusieurs.
- Les activités nautiques dans les lacs à proximité sont valorisées.

Les commentaires recueillis lors de la soirée du 17 juin :

- Plusieurs résidents de Saint-Adrien-d'Irlande mentionnent des utilisations du territoire situées dans les sentiers (randonnée, motoneige et VTT).
- La faune, spécialement les chevreuils et orignaux pour la chasse ainsi que les oiseaux (bernaches, dindons sauvages, faucons et buses) sont valorisés par plusieurs participants.
- Les usages agricoles et acéricoles sont mentionnés près de Black Lake.
- Une personne résidant sur la route 267 souhaiterait savoir quel sera l'impact du projet sur le paysage au coucher du soleil, la vue sur les montagnes vers le nord (nord-ouest). Des simulations visuelles ont également été demandées.
- Dans la portion située à l'est de la zone de projet, un citoyen mentionne ses activités de chasse. La personne a également mentionné que lors de la mise en service du parc des Moulins, des impacts (négatifs) se sont fait sentir sur la chasse pendant 2 ans. Par la suite la faune « s'est habituée », selon lui, constatant ainsi un retour à la normale.

- Les falaises du secteur nord de la zone de projet sont reconnues pour la présence de chauves-souris.

Les pictogrammes utilisés, la carte et les commentaires des deux séances d'information et de consultation sont disponibles à l'annexe 5.

3^e activité – période de questions

La troisième activité de consultation de la séance est la période de questions du public tenue à la fin de la présentation du projet. Lors de cette occasion, les membres de l'assemblée ont eu l'opportunité de poser leurs questions à l'équipe de projet. Cette période d'échange a permis de recueillir les questions soulevées par les participants et d'y apporter des réponses.

Les questions soulevées lors des portes ouvertes ont principalement porté sur cinq grands thèmes. Cette synthèse vise à refléter les principaux sujets discutés, sans constituer un compte rendu mot à mot des échanges.

1. Développement du projet et processus décisionnel

Plusieurs participants ont cherché à comprendre l'état d'avancement du projet, notamment le nombre et l'emplacement potentiel des éoliennes, les ententes conclues avec les propriétaires, ainsi que les prochaines étapes du développement. Certaines questions visaient également le processus de consultation, la prise en compte des commentaires du public, le rôle des municipalités et de la MRC dans la prise de décision, ainsi que la possibilité d'influencer ou de modifier le projet.

Q : Où seront les éoliennes et combien y en aura-t-il?

Boralex étudie le potentiel éolien du territoire. Aucune configuration finale n'est déterminée à ce stade. Le projet pourrait comprendre entre 20 et 36 éoliennes pour une puissance potentielle de 150 à 230 MW.

Q : À quelle distance les éoliennes seront-elles des résidences?

L'emplacement précis des éoliennes n'est pas encore déterminé. Les positions potentielles seraient établies en tenant compte notamment :

- des ententes avec les propriétaires;
- du potentiel acéricole et agricole;
- des milieux humides;
- de la faune et de la flore;
- des contraintes réglementaires;
- des conditions techniques;
- des distances minimales à respecter entre les éoliennes et les infrastructures et résidences;
- du niveau sonore potentiel;
- des attentes exprimées par la communauté.

Lorsque plusieurs règles s'appliquent, la distance la plus restrictive est retenue.

Q : Pourquoi rencontrez-vous des résidents?

Il est nécessaire de rencontrer les propriétaires fonciers pour sonder leur intérêt à accueillir des infrastructures d'un projet sur leur terre. Cette étape nous permettra ensuite d'analyser les possibilités de configuration de projet préliminaire.

Q : Combien d'ententes avec des propriétaires sont signées à ce jour?

Les informations sur les rencontres avec les propriétaires fonciers demeurent confidentielles pour protéger la vie privée des propriétaires. L'appel d'offres d'Hydro-Québec prévoit toutefois qu'un minimum de 50 %

des droits fonciers en terres privées nécessaires pour réaliser le projet doit être obtenu pour pouvoir déposer une soumission.

Q : Comment se déroulent les rencontres avec les propriétaires? Quelle promesse faites-vous?

Les rencontres avec les propriétaires fonciers sont d'abord de nature informative. On y présente le projet de la même façon qu'il est présenté lors des séances d'information et de consultation publiques : le contexte de l'appel d'offres d'Hydro-Québec, la zone à l'étude, les étapes de développement, les études environnementales à réaliser et l'échéancier.

Aucune promesse n'est faite aux propriétaires fonciers. À ce stade, Boralex étudie le potentiel éolien du territoire : aucune configuration finale n'est déterminée, et le fait qu'un propriétaire participe ne signifie pas qu'une éolienne sera implantée sur sa propriété. L'emplacement éventuel des infrastructures dépendra de plusieurs facteurs — potentiel acéricole et agricole, milieux humides, faune et flore, contraintes réglementaires, conditions techniques et attentes exprimées par la communauté.

Participer au projet signifie qu'un propriétaire accepte, par entente, que sa propriété soit considérée dans les scénarios d'implantation du projet et, le cas échéant, qu'une ou des infrastructures y soient aménagées. L'entente précise les usages permis, les conditions d'accès, les engagements de Boralex quant à la remise en état des lieux et le démantèlement en fin de vie, ainsi que la compensation financière versée au propriétaire. Le propriétaire conserve la propriété de sa terre et peut continuer d'y exercer ses activités.

Q : Est-ce que Boralex est toujours une société québécoise?

Les modifications à l'actionnariat de Boralex ne changent pas la façon dont nous travaillons avec les communautés. Boralex demeure responsable du développement des projets et conserve les mêmes équipes, le même siège social au Québec et la même approche de collaboration avec le milieu. La différence, c'est que nous avons maintenant accès à un capital plus important et plus stable pour réaliser nos projets à long terme.

Q : Pourquoi développer un projet en milieu habité alors qu'il serait possible de réaliser le projet ailleurs au Québec sur des terres publiques?

Les emplacements des projets éoliens potentiels ont été déterminés par Hydro-Québec dans l'appel d'offres. L'ensemble des zones admissibles se situent au sud du Québec pour que la production soit réalisée à proximité des lieux de consommation, ce qui permet de réduire le transport de l'électricité et de conserver de meilleurs tarifs d'électricité aux consommateurs.

Q : Est-ce que le projet serait adapté aux réalités locales et régionales?

Oui. Boralex souhaite développer le projet en collaboration avec les acteurs du milieu afin de tenir compte des réalités locales et régionales. Les commentaires des citoyens, les attentes de la communauté et les échanges avec nos partenaires font partie des éléments considérés dans le développement et l'optimisation du projet. Comme la configuration est toujours à l'étude, les éléments soulevés tout au long du processus de développement continueront d'influencer la configuration.

2. Cohabitation, acceptabilité sociale et équité

Plusieurs interventions ont porté sur les impacts du projet sur le milieu de vie et les relations au sein de la communauté. Des citoyens ont exprimé des préoccupations concernant les divisions que pourrait engendrer le projet entre résidents, particulièrement entre les propriétaires participants et leurs voisins. La prise en compte de l'opinion des résidents non participants, la notion d'acceptabilité sociale, l'éventualité d'un référendum et le désir d'une démarche équitable et transparente ont également été abordés.

Q : Qu'est-ce qu'on entend par activité de consultation?

L'objectif des activités d'information et de consultation est de partager de l'information avec les citoyens de la région sur notre démarche d'évaluation du potentiel éolien, dans un souci de transparence. Elles visent également à recueillir leurs préoccupations et leurs commentaires, afin de mieux les comprendre et d'en tenir compte dans la suite de nos réflexions.

Q : Comment évaluez-vous l'acceptabilité sociale?

Pour nous, l'acceptabilité sociale repose sur un processus continu permettant de comprendre les attentes du milieu, d'intégrer les préoccupations soulevées et d'adapter le projet lorsque cela est pertinent. L'objectif n'est pas de faire accepter un projet, mais de travailler à le rendre acceptable pour sa communauté d'accueil. L'acceptabilité sociale ne signifie pas que tous partagent la même opinion, mais plutôt qu'un consensus social est atteint, permettant au projet de s'inscrire harmonieusement dans son milieu.

Q : Prenez-vous en note quand la réceptivité du public est plus négative que positive?

Oui. Les commentaires, préoccupations et connaissances du milieu recueillis lors des consultations sont documentés et servent à orienter l'analyse et l'évolution du projet.

Q : Est-ce que vous accepteriez de tenir un référendum sur le projet pour consulter la population?

La tenue d'un référendum est une décision qui appartient aux instances municipales. Nous respectons pleinement leur rôle et leur autonomie à cet égard.

Cependant, nous croyons qu'aucun outil unique ne permet d'évaluer adéquatement l'acceptabilité sociale. Un référendum peut offrir un portrait ponctuel de l'opinion publique, mais il renseigne peu sur les préoccupations sous-jacentes, les attentes du milieu ou les conditions qui permettraient de bonifier le projet. C'est pourquoi nous privilégions une approche plus globale, combinant plusieurs mécanismes de dialogue et de participation afin de suivre l'évolution des perceptions, de comprendre les attentes et les préoccupations soulevées et d'identifier les conditions favorables à une intégration harmonieuse du projet dans son milieu.

Q : Que se passe-t-il si mon voisin est favorable à l'implantation d'une éolienne sur son terrain et moi non?

Nous sommes conscients qu'un projet éolien ne doit pas créer de division entre voisins. Deux principes guident notre approche :

1. Élargir le partage des retombées au-delà des propriétaires fonciers qui accueilleraient des infrastructures du projet sur leur terre. Boralex met en place des mécanismes permettant à des propriétaires voisins de participer dans le projet sans nécessairement accueillir des infrastructures sur leur terre. L'objectif est que les bénéfices du projet soient répartis plus largement dans la communauté, et non concentrés chez quelques propriétaires.
2. Respecter le choix de ceux qui ne souhaitent pas participer. Si un propriétaire décide de ne pas participer, ce choix est respecté. Dans la conception du projet, nous cherchons alors à éviter de positionner des infrastructures près de la limite de sa propriété, en plus des distances séparatrices minimales prévues par la réglementation et par les municipalités.

Q : Comment pouvez-vous éviter une division dans la communauté?

Nous souhaitons favoriser le dialogue tôt dans le processus, rencontrer les citoyens à chaque étape d'optimisation du projet et offrir aux communautés la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et attentes afin qu'elles puissent être prises en compte tout au long du processus de développement.

Q : À qui devrais-je adresser mes questions et préoccupations?

Les questions en lien avec le projet peuvent être adressées à Boralex aux coordonnées disponibles sur la page web du projet : ca.boralex.com/fr/projets-et-sites/eolien-bullard

Ou Léo Harvey-Côté, conseiller affaires publiques : leo.harvey-cote@boralex.com

Les questions de nature municipale peuvent être adressées au Connectif des Sommets aux coordonnées disponibles sur le site web du Connectif des Sommets : www.connectifdessommets.ca

3. Impacts potentiels sur la qualité de vie, la santé et le territoire

Des questions ont été soulevées concernant les effets potentiels des éoliennes sur la qualité de vie, notamment le bruit, les distances séparatrices, les impacts visuels, la santé, la valeur des propriétés et les activités agricoles et acéricoles. Certains ont également soulevé des préoccupations liées à l'évolution de la taille des éoliennes et à la cohabitation avec les résidents du secteur.

Q : Quels sont les impacts sonores des éoliennes?

L'impact sonore serait évalué dans le cadre de la conception du projet et ferait l'objet d'une étude acoustique. Dans tous les projets, les éoliennes doivent respecter les exigences du MELCCFP, notamment une limite de bruit maximale à l'extérieur des résidences. La configuration devra respecter les normes applicables.

Q : Est-ce qu'il y aurait des impacts des éoliennes sur la santé?

Plusieurs études réalisées par des autorités reconnues sont disponibles, dont une revue de littérature de 129 études qui a été réalisée par l'Institut national de la santé publique du Québec¹. Celle-ci soutient que les impacts sur la santé doivent être considérés de façon globale en prenant en compte le dérangement potentiel des éoliennes. Pour mitiger ces impacts, l'INSPQ suggère d'adopter une approche basée sur l'information et la participation du public lors de la planification de parcs éoliens. Comme suggéré, Boralex suit ces recommandations et s'inspire des meilleures pratiques d'acceptabilité sociale.

Q : Quel serait l'impact d'un projet éolien sur la valeur des propriétés?

Il est important de noter que de nombreux facteurs peuvent influencer la valeur d'une maison. Les projets éoliens en Montérégie, jusqu'à présent, démontrent qu'il n'y a pas eu d'impacts directs ressentis sur les prix des maisons.

De plus, les analyses disponibles, dont une note du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), n'indiquent généralement pas d'incidence sur la valeur foncière des propriétés. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la revue des études effectuées par le MAMH en avril 2022² ainsi que les résultats d'une recherche similaire effectuée pour le projet Kémont situé en Montérégie³.

Q : Les éoliennes seraient plus grandes, est-ce que leurs impacts seraient également plus grands?

Les éoliennes de nouvelle génération sont plus grandes, mais l'impact sur le territoire et les communautés ne l'est pas pour autant. Un parc éolien moderne nécessite moins d'éoliennes et celles-ci sont plus

¹ Éoliennes et santé publique : mise à jour 2023 | Institut national de santé publique du Québec — <https://www.inspq.qc.ca/publications/3468>

² Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. (2022). *L'effet des infrastructures sur la valeur foncière des propriétés : Guide méthodologique sur l'élaboration d'une étude d'impact*. Gouvernement du Québec. <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000597150> [\[voute.bape.gouv.qc.ca\]](https://voute.bape.gouv.qc.ca/)

³ Parc éolien Montérégie. (n.d.). *Valeur des propriétés*. <https://parceolienmonteregie.com/valeur-des-proprietes-2/>

espacées entre elles. La réglementation applicable est également la même. Par exemple, les normes sonores à respecter demeurent les mêmes peu importe la taille de l'éolienne. Plus spécifiquement, le MELCCFP a établi une limite maximale à l'extérieur des résidences à 45 dB(A) le jour, et à 40 dB(A) la nuit, ce qui équivaut au bruit ambiant d'une bibliothèque ou d'une maison la nuit.

Q : Est-ce qu'il y aurait des mesures d'atténuation possibles pour les résidents?

Les études qui seraient réalisées dans le cadre du projet permettraient d'identifier les impacts potentiels et de proposer des mesures permettant de les réduire. Ainsi, différentes mesures correctives ou d'atténuation pourraient être mises en place afin de respecter les normes applicables, de limiter les impacts sur les résidents et de répondre aux attentes des communautés. Selon les résultats des études et les réalités locales, ces mesures pourraient comprendre l'aménagement d'écrans végétaux, des mesures de contrôle du bruit durant les travaux ainsi que diverses interventions visant à réduire les impacts visuels ou à améliorer l'intégration du projet dans le paysage.

4. Environnement et aspects techniques

Les échanges ont également porté sur les impacts environnementaux potentiels du projet, notamment le déboisement, les effets sur les milieux naturels, la gestion des eaux de ruissellement, la protection des puits, les fondations des éoliennes, le démantèlement en fin de vie ainsi que l'enfouissement ou non des réseaux électriques.

Q : Qui serait responsable du démantèlement une fois la phase d'exploitation du projet terminée? Est-ce qu'il y aurait des garanties pour s'assurer que ça soit fait?

Le démantèlement du projet serait la responsabilité du promoteur. Le contrat avec Hydro-Québec prévoirait également des garanties financières afin d'assurer que le démantèlement et la remise en état du site soient réalisés conformément aux exigences applicables, indépendamment de la situation de Boralex à ce moment.

Q : Comment comptez-vous protéger les érablières?

Boralex considère les secteurs avec érablières exploitées et/ou peuplements à potentiel acéricole comme étant non-propices à l'implantation éolienne. Notons que le projet doit respecter les règlements municipaux, le processus d'acceptation de la CPTAQ, ainsi que les critères de l'appel d'offres d'Hydro-Québec qui favorisent ou interdisent l'implantation éolienne sur des érablières.

Q : Quel serait l'impact des fondations de béton des éoliennes sur l'environnement?

Le type et les dimensions des fondations n'ont pas encore été déterminés. Leurs impacts seraient évalués dans le cadre des études environnementales et devront respecter les exigences réglementaires. À la fin de la vie du projet, les fondations seraient retirées conformément à la réglementation en vigueur au moment du démantèlement.

Q : Quelle serait l'envergure du déboisement nécessaire pour le projet?

Le déboisement serait évalué à mesure que la configuration du projet progressera et sera analysée dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement. Les secteurs déboisés feraient l'objet d'une revégétalisation et d'une remise en état lorsque requis.

Q : Comptez-vous installer des éoliennes sur le Mont Adstock?

Non, le Mont Adstock ne fait pas partie de la zone de projet.

Q : Quel serait l'impact du projet sur l'eau et les puits? Est-ce qu'il y aurait des risques de contamination des sources d'eau potable?

La question de la quantité et la qualité des eaux souterraines a été étudiée dans le cadre d'autres parcs éoliens au Québec et les bonnes pratiques à appliquer sont bien connues. Les eaux souterraines seraient protégées de plusieurs façons, décrites ci-dessous.

Cet enjeu serait étudié dans l'étude d'impacts du projet en tenant compte de la localisation des ouvrages de captage, de la géologie du site, de la localisation et de la nature des travaux de construction, etc. Les meilleures pratiques seraient appliquées afin de réduire au maximum les risques de contamination.

Les puits domestiques étant situés à proximité des maisons, tant les travaux de construction que les éoliennes en opération seraient situés à grande distance des puits.

Dépendamment des conditions de terrain et des études réalisées plus tard dans le processus, le type de fondation pour les éoliennes peut varier (fondation gravitaire, fondation sur pieux, etc.). Dépendamment des types de fondations et la proximité de ceux-ci aux puits, des suivis pourraient être exigés par le MELCCFP.

Quant au milieu agricole, de manière générale, les projets éoliens ne sont pas en concurrence avec les usages agricoles pour l'accès aux ressources hydriques. L'implantation du projet n'est donc pas susceptible de limiter l'accès à la ressource en eau des exploitations agricoles dans la zone d'étude.

Q : Quel serait l'impact visuel du projet?

Des simulations visuelles ainsi qu'une analyse paysagère seraient produites dans le cadre de l'étude d'impact du projet et seraient présentées. Elles permettraient de visualiser l'impact anticipé à différents points de vue.

Les simulations visuelles qui seraient produites permettraient à chacun de se forger une opinion à partir d'images concrètes.

Q : Les câbles du projet seraient-ils visibles? Quelles seraient les exceptions où les câbles ne seraient pas enfouis?

La grande majorité du réseau de câbles reliant les éoliennes entre elles serait enfouie et ne serait donc pas visible une fois les travaux terminés. Certaines exceptions demeurent possibles, notamment lorsque l'enfouissement représenterait un impact plus important que le maintien en aérien : traversée de milieux humides ou de cours d'eau, secteurs à fort potentiel acéricole où l'excavation endommagerait les systèmes racinaires, présence de roc de surface ou de contraintes techniques particulières. Dans ces cas, une portion de câble pourrait être installée en aérien afin justement de limiter les perturbations du milieu naturel. Ces situations seraient documentées dans le cadre des études environnementales et les choix retenus viseraient toujours à réduire au minimum les impacts globaux du projet.

Q : Où serait le poste de raccordement? Y en aurait-il plus qu'un?

Comme pour l'emplacement des éoliennes, la position du poste de raccordement est toujours à l'étude à ce stade du projet. Il pourrait être situé à proximité du poste Appalaches d'Hydro-Québec, afin de limiter la longueur du raccordement et, du même coup, les impacts sur le territoire. L'intention actuelle est de construire un seul poste pour l'ensemble du projet. L'emplacement précis serait déterminé au fil du développement, en tenant compte des ententes avec les propriétaires, des contraintes environnementales et techniques, des exigences de raccordement d'Hydro-Québec ainsi que des commentaires recueillis auprès du milieu. Cette information serait partagée publiquement dès qu'elle sera confirmée.

5. Retombées économiques et partage des bénéfices

Plusieurs questions concernaient les compensations financières offertes aux propriétaires et aux voisins, les mécanismes de partage des bénéfices, les retombées pour les municipalités ainsi que les avantages du projet au-delà de l'aspect économique. Certains participants ont également souhaité discuter de la possibilité de bonifier les mesures de compensation ou d'adapter celles-ci aux réalités locales.

Q : Est-ce que les ententes avec les propriétaires fonciers sont négociables?

À cet effet, les critères d'appel d'offres d'Hydro-Québec exigent que les ententes avec les propriétaires fonciers respectent les principes du [Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier](#).⁴ Dans les ententes présentées par Boralex aux propriétaires fonciers, les modalités de compensations sont uniformes et non négociables.

Q : Quelles seraient les compensations pour un propriétaire qui accueille une éolienne vs un propriétaire participant qui n'aurait pas d'éolienne sur son terrain? Est-ce qu'il y a des compensations pour les voisins des éoliennes?

Le projet prévoit trois situations distinctes.

- Le propriétaire qui accueillerait une éolienne ou le poste de raccordement recevrait une compensation annuelle liée aux infrastructures présentes sur sa terre, versée pendant toute la durée d'exploitation du parc.
- Le propriétaire participant, avec ou sans infrastructures sur son terrain, bénéficierait du mécanisme de partage des revenus du projet, correspondant à 1,5 % des revenus bruts, réparti entre les propriétaires participants. Autrement dit, la participation au projet donne droit à des retombées même lorsque la configuration finale ne place aucune éolienne sur sa terre.
- Les propriétaires de lot situés à l'intérieur de 1.2km d'une éolienne, qu'ils soient participants dans le projet ou non, seront admissibles au partage de 1% des revenus bruts, réparti entre les voisins. Boralex cherche justement à ce que les bénéfices du projet ne soient pas concentrés chez quelques propriétaires seulement, mais partagés plus largement dans le secteur.

Enfin, au-delà des compensations versées aux propriétaires, le projet générerait des retombées pour l'ensemble de la collectivité : redevances aux municipalités d'accueil (6 227 \$ par MW installé sur le territoire de la municipalité) et les retombées générées par la participation en équité dans le projet via le Connectif des Sommet.

Q : Est-ce que le projet serait rentable?

L'objectif de Boralex, et des partenaires potentiels est de développer un projet compétitif tout en dégageant un profit. La rentabilité est une condition essentielle au développement du projet.

Q : Quelles seraient les subventions accordées au projet?

S'il est retenu par Hydro-Québec, le projet éolien Bullard, comme les autres projets de l'appel d'offres compétitif AO2026-01 d'Hydro-Québec, ne sera pas subventionné. Le capital nécessaire au projet sera mobilisé par le promoteur.

⁴ Hydro-Québec. (2021, septembre). *Cadre de référence relatif à l'aménagement de parcs éoliens en milieux agricole et forestier* (rév. septembre 2021). <https://www.hydroquebec.com/data/administrations-municipales/pdf/cadre-de-ref-eolien-nov-2021.pdf>

Q : À qui bénéficierait l'électricité produite par le projet? Est-ce que c'est destiné à l'exportation?

Boralex souhaite proposer le projet Bullard en réponse à l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec pour répondre aux besoins croissants d'énergie de la province et soutenir sa décarbonation. L'électricité produite serait donc vendue à Hydro-Québec et injectée dans le réseau québécois. Une fois sur le réseau, les électrons ne sont pas « traçables » jusqu'à un client en particulier et personne ne peut contrôler leur destination finale.

Toutefois, Hydro-Québec prévoit une croissance de la demande d'environ 60 TWh entre 2022 et 2035, portée notamment par l'électrification des transports et de l'industrie, et estime devoir produire de 150 à 200 TWh de plus qu'aujourd'hui à l'horizon 2050 — soit près du double de sa production actuelle. C'est précisément pour combler ces besoins intérieurs qu'Hydro-Québec lance des appels d'offres comme celui auquel Bullard pourrait répondre.

Q : Quels seraient les avantages du projet pour la communauté au-delà des retombées financières?

Les retombées financières qui pourraient être générées par le projet pourraient permettre aux communautés de développer des projets pour améliorer le bien-être de la population sans contrainte. Il reviendrait aux communautés de déterminer la manière dont les retombées du projet pourraient être utilisées.

De plus, un projet éolien pourrait comporter différents avantages non-financiers, comme l'amélioration de l'accès au territoire par les chemins d'accès, la contribution au dynamisme local et des opportunités de développement récréotouristique.

Q : Est-ce que le projet engendrerait des dépenses supplémentaires pour les municipalités? Est-ce que le projet serait tout de même rentable pour elles malgré ces dépenses?

Le projet pourrait engendrer des retombées économiques positives pour les municipalités s'il venait à se réaliser. À titre d'exemple, 10 éoliennes sur le territoire d'une municipalité pourraient représenter des redevances de plus de 435 000\$ par année, indexées pour toute la durée de vie du projet, sans compter les retombées liées à la participation à l'actionnariat du projet par l'entremise du Connectif des Sommets.

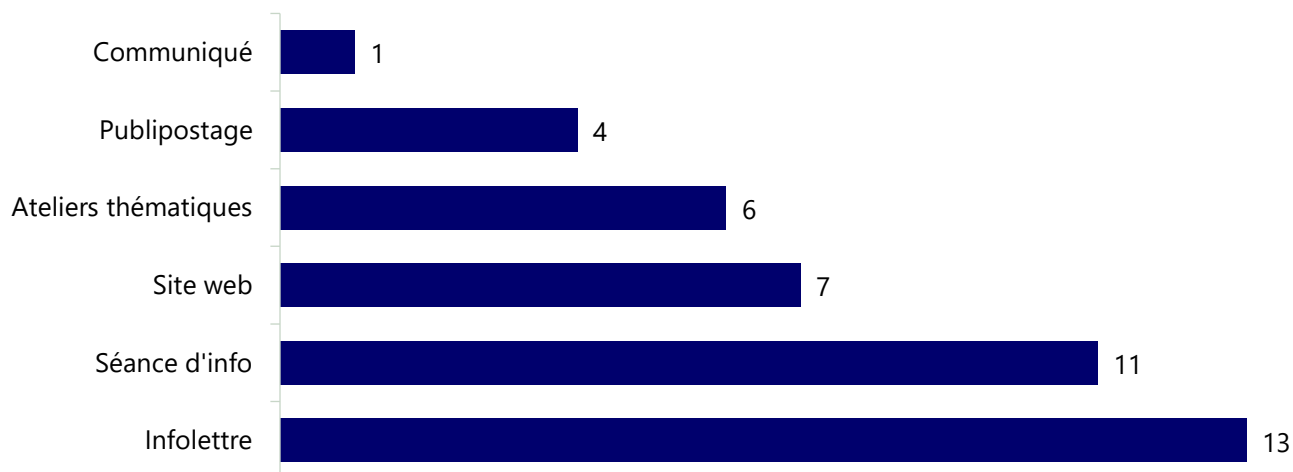
Appréciation de l'activité

Un formulaire de rétroaction, disponible à l'annexe 6, a été distribué aux participants à la fin de chaque séance. Les résultats tiennent compte des deux séances d'information et de consultation.

Résultats du formulaire de rétroaction des séances d'information et de consultation du 16 et 17 juin 2026

Nombre de questionnaires remplis (partiellement compris)	28
Satisfaction moyenne	4,1 / 5
Les présentations ont-elles fourni assez d'information ?	Oui : 12 • Plus ou moins : 9 • Non : 0 6 sans réponse • 1 réponse ambiguë

Moyens privilégiés pour rester informé (plusieurs choix possibles)



Commentaires

Distance et implantation

- « distance ! pourquoi pas 2,2 km »

Démantèlement et garanties

- « démantèlement : quelles sont les garanties »

Bruit, voisinage et santé

- « + d'info sur bruit et voisinage (respecter les voisins) »
- « impacts sur la santé avec experts externes »

Acériculture et territoire

- « Ne pas toucher aux érables »
- « Valeurs foncières »

Déroulement de la rencontre

- « Le temps des questions était limité »
- « besoin de + de temps de questions »
- « Beaucoup de contre prennent toute la place »
- « Les contres coupent le temps »
- « Trop de bagages émotifs »

Contenu technique souhaité

- « + de contenus techniques / Éolien 101 / organiser des visites du parc en opération »

Bénéfices du projet

- « Pas assez parlé des bénéfices »
- « Bénéfices non-financiers : vous devriez parler davantage des chemins »

Promoteur et implantation

- « + expliquer qui est Boralex » « dire que Boralex a été vendu »
- « Contre! en milieu habité, la distance de 700 m dérange »
- « manque de transparence »
- « Mauvaise relation conseil municipal »
- « Pas confiance »

Appréciation

- « Présentation intéressante couvrant un vaste sujet »
- « Bonne idée d'avoir créé des sites d'information »
- « Apprécie les rencontres publiques tôt dans le développement du projet »
- « Bon accueil »

Documentation connexe

En ajout à ce rapport, vous trouverez les documents suivants en lien avec les activités d'information et de consultation des 16 et 17 juin 2026 sur la page web du projet Bullard:

- présentation magistrale
- présentation sur les paramètres physiques pour l'implantation éolienne
- panneaux d'information

Annexe 1 – Pamphlet d’invitation aux séances d’information

Recto :





**Joignez-vous
à nous**

SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LE POTENTIEL ÉOLIEN

Nous avons le plaisir de vous inviter à une séance d'information et d'échange sur le potentiel éolien dans la région.

- Découvrez le **potentiel éolien** du territoire et les grandes orientations du projet
- Prenez connaissance des enjeux déjà identifiés et **partagez vos préoccupations** avec notre équipe
- Apprenez-en plus sur cette première étape du projet et sur les possibilités de le **construire ensemble**
- Participez aux activités de consultation pour mettre en valeur ce qui compte pour vous
- Venez échanger avec **l'équipe du projet** et **poser toutes vos questions** dans un cadre convivial

Venez nous rencontrer pour en apprendre sur le potentiel éolien, poser vos questions et participer aux consultations.

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER !

Verso :

Pour permettre à toutes et tous de participer, l'activité se tiendra à deux reprises selon votre MRC:

17h à 21h : Parcours – Panneaux d'informations et activités de consultation

19h : Présentation magistrale – Période de questions

16 JUIN 2026 – MRC DE L'ÉRABLE
1866 rue Dublin, Inverness, G0S 1K0

17 JUIN 2026 – MRC DES APPALACHES
152, rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande, QC, G0N 1M0

POUR PLUS D'INFORMATION:
Chef de projets principal
Daniel Simard-Gareau
daniel.simard-gareau@boralex.com

BORALEX

 **CONNECTIF
DES SOMMETS**

Une organisation qui crée les conditions favorables à une intégration harmonieuse des projets dans leur communauté.

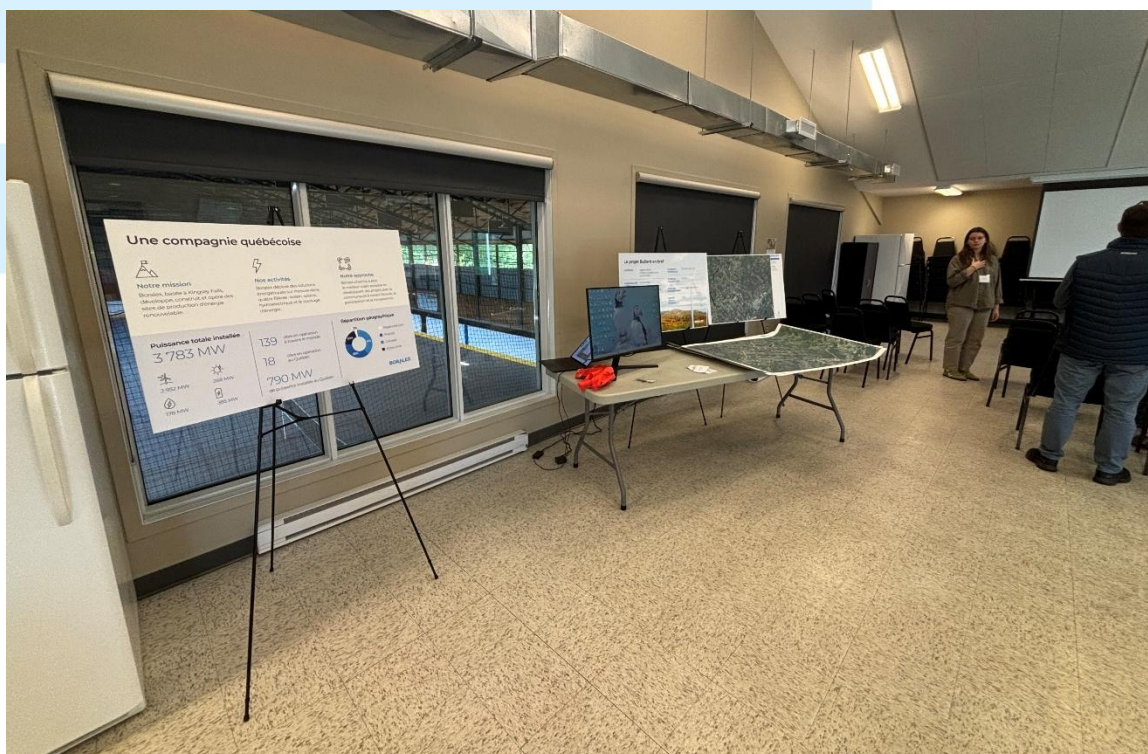
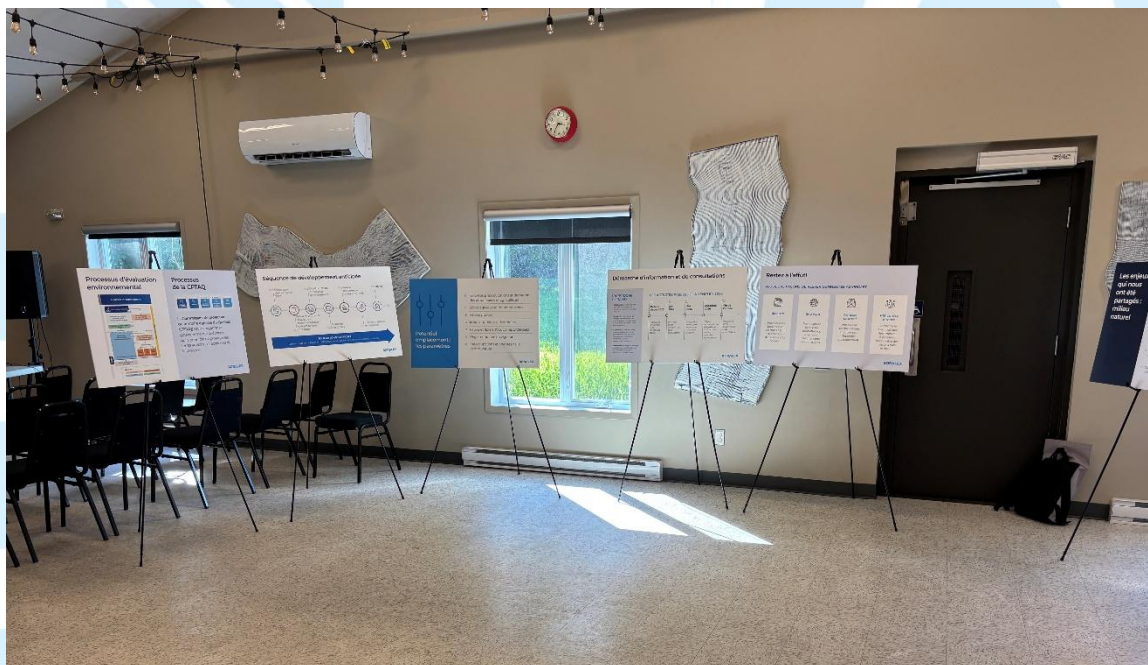
 **MRC des Appalaches**
Région de Thetford

 **MRC de L'Érable**

Pour suivre les avancées du projet,
inscrivez-vous à l'infolettre



Annexe 2 – Photos de la séance du 16 juin 2026





Annexe 3 – Photos de la séance du 17 juin 2026





Annexe 4 – Activités de consultation - les enjeux à considérer dans le cadre du développement du projet

Enjeux du milieu humain

Les enjeux qui nous ont été partagés : milieu humain

Les considérations soulevées seront intégrées à l'étude d'impact sur l'environnement. N'hésitez pas à nous transmettre toute autre observation ou suggestion à prendre en compte dans cette étude.



- ⦿ Paysage
- ⦿ Sons
- ⦿ Retombées économiques
- ⦿ Viabilité du projet
- ⦿ Consultation suffisante
- ⦿ Acceptabilité sociale
 - Cohabitation avec les activités locales
 - Transparence et écoute du promoteur
 - Approche et communication avec le promoteur

BORALEX

Enjeux du milieu naturel

Les enjeux qui nous ont été partagés : milieu naturel

- ⦿ Cohabitation avec la faune et la flore
- ⦿ Oiseaux (espèces à risque, trajectoires migratoires)
- ⦿ Salamandres
- ⦿ Chauves-souris
- ⦿ Sédimentation dans les milieux hydriques
- ⦿ Cohabitation avec les milieux humides
- ⦿ Cohabitation avec les milieux et les activités acéricoles



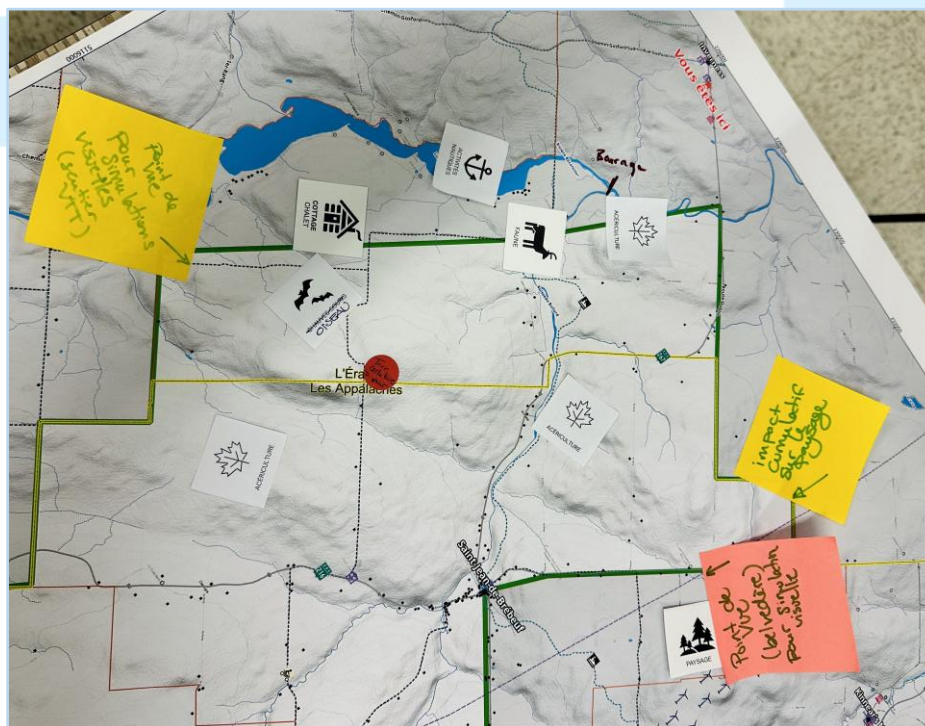
BORALEX

Annexe 5 – Activités de consultation - Cartographie

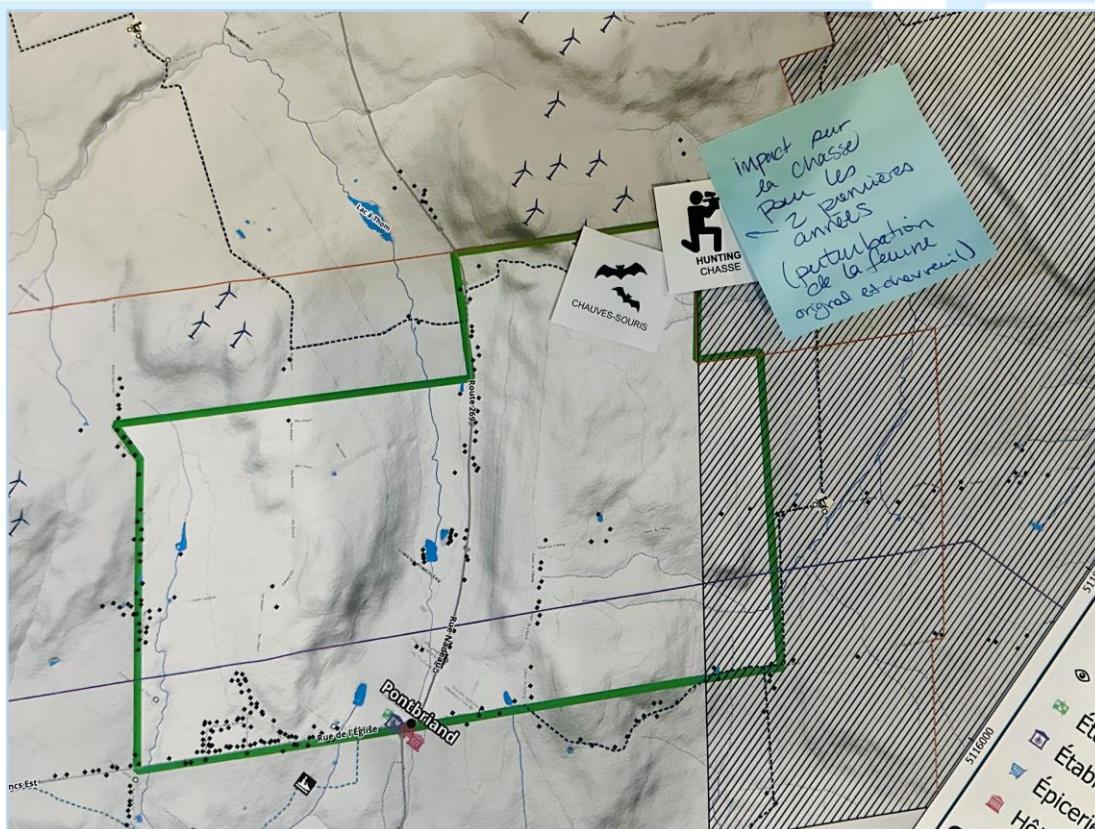
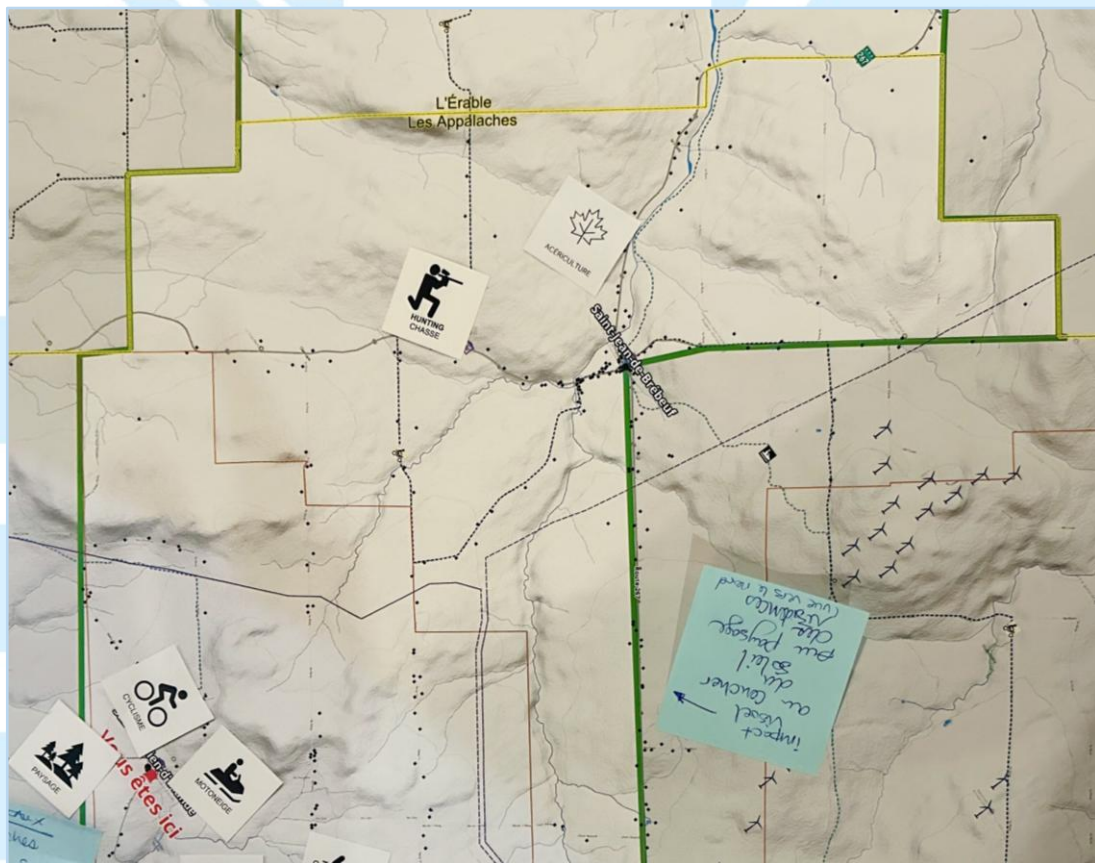
Les pictogrammes

 OISEAUX	 FAUNE	 PÊCHE	 CHAUVES-SOURIS
 MAISON	 CHALET	 CAMPING	 RANDONNÉE / MARCHÉ
 ACTIVITÉS NAUTIQUES	 AGRICULTURE	 BAIGNADE	 SKI
 CHASSE	 VTT / MOTONEIGE	 CUEILLETTE	 SOURCE D'EAU
 PAYSAGE	 MILIEU HUMIDE	 PAYSAGE	 CYCLISME

Les activités pratiquées ou observées identifiées par les participants







Annexe 6 – Formulaire d’appréciation

QUESTIONNAIRE DE RÉTROACTION

SÉANCE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LE POTENTIEL ÉOLIEN DU PROJET BULLARD– JUIN 2026

1. Quelle est votre satisfaction générale à l'égard de l'activité ?
(Veuillez encercler - 5 étoiles étant la meilleure note)



2. Est-ce que les différentes présentations ont fourni suffisamment
d'informations pour répondre à vos questions ?

- ☐ Oui
☐ Plus ou moins
☐ Non

Commentaires :

- 3. Y a-t-il des sujets n'ayant pas été abordés qui soulèvent des préoccupations ou des questionnements ? Si oui, lesquels ?**

- 4. Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions à partager en lien avec la rencontre ou le projet ?**

- 5. Quels sont les meilleurs moyens de vous garder informé sur l'avancement du projet?**

- ☐ Infolettre
- ☐ Site web
- ☐ Publipostage
- ☐ Séance d'information et de consultation
- ☐ Ateliers sur des thématiques précises (Ex. Paysage)
- ☐ Communiqué de presse